

## Déclaration liminaire CAP du 3 mars 2015

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les représentants de l'administration, chers collègues,

Cette CAP marque le coup d'envoi d'une nouvelle mandature pour cette commission administrative paritaire et comme il est de règle, le SNIAE FO, renforcé dans sa position de première organisation syndicale représentative du corps des IAE, vous soumet ses revendications, mais aussi les craintes et le désarroi de nos collègues.

Nous espérons Monsieur le Président, que vous saurez répondre aux inquiétudes de nos collègues dont les projets de réforme, tous azimuts de l'administration, sont de nature à renforcer leurs craintes.

Les raisons d'anxiété ne manquent pas :

### Le RIFSEEP

Les freins à la mobilité sont très nombreux et ce n'est sûrement pas la mise en place éventuelle du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) qui sera de nature à arranger cette situation bien au contraire. Cette prime fixée sur la fonction exercée a été mise en place pour remplacer un système défectueux : la PFR. Nous vous rappelons que les IAE ne sont pas concernés par celle-ci. Le RIFSEEP est un outil pour casser les statuts des corps, mais aussi un nouveau frein supplémentaire pour le peu de mobilités restants. Avec la réforme territoriale qui se présente nous n'osons imaginer les conséquences à venir !

C'est pourquoi, les syndicats FO du MAAF et du MEDDE s'opposent farouchement à la mise en place du RIFSEEP, et demandent en particulier que les corps techniques qui n'étaient pas soumis à la PFR, fassent l'objet d'une dérogation, comme le prévoient les textes.

## Mobilité

Si nous devions porter très haut une seule de nos revendications, elle tiendrait en un seul mot : **MOBILITE**. En effet, toutes les dernières réformes freinent considérablement l'accomplissement des parcours professionnels que vous prônez tant.

A titre d'exemple, la circulaire de mobilité de février 2015 montre les dégâts considérables occasionnés par les différentes réformes gouvernementales puisque seulement 10% des postes sont déclarés vacants dans les services déconcentrés.

Sur ce sujet essentiel, le SNIAE FO exige un engagement fort de son administration.

Pour cela, nous commencerons par évoquer :

### - le décroisement des effectifs :

D'après notre analyse, en imaginant que ce projet soit déjà en place, ce serait une trentaine de postes de catégorie A qui serait soumise à compteur pour la mobilité de printemps. En effet, pour nos collègues, passer d'un service d'économie agricole ou de DRAAF sur un poste police de l'eau « *anciennement vert (bop 215)* », relèvera de la mission impossible. Encore un nouveau frein aux demandes de mobilité !

De plus, cette décision unilatérale de l'administration n'aura-t-elle pas pour conséquence d'encourager nos collègues payés par le BOP 217 à ne plus vouloir revenir sur des missions de notre ministère ? Affaire à suivre ...

### - le classement des postes

Dans cette circulaire, nous regrettons une nouvelle fois l'absence de **cotation** pour les postes de l'Agence de Service et de Paiement (ASP) ou de France AgriMer. Quant à l'ONF c'est toujours un fonctionnement interne et un système de cotation « *maison* » qui s'exclut du dispositif général. C'est là une revendication que nous vous soumettons très régulièrement, mais force est de constater que rien ne bouge !

L'an passé, suite à notre demande, vous vous étiez engagés à vous assurer du bon fonctionnement des services des ressources humaines des opérateurs (ONF, France AGRIMER, l'ASP ...). Qu'en est-il ?

### **- les postes avec diplômes**

Concernant la mobilité de printemps, nous dénonçons une fois de plus le nombre élevé de postes du BOP 206 réservés au corps des vétérinaires pour des raisons de diplôme. Si certains d'entre eux, de par la réglementation européenne, exigent un diplôme de vétérinaire, il est clair qu'il y a manifestement un abus corporatiste. Pour un bon nombre d'entre eux, cette exigence est injustifiée et nos collègues pourraient sans aucune difficulté exercer ces missions.

### **- Les régimes indemnitaires dans l'enseignement agricole**

Alors que la DGER procède actuellement à la nomination des élèves sortants d'Agrosup Dijon sur leur premier poste, le SNIAE FO exige que la technicité de nos collègues soit mieux reconnue par la revalorisation de leur régime indemnitaire. Cette demande amplement justifiée rendra les postes de l'enseignement agricole plus attractifs.

## **Accès au corps des IAE**

### **- Les modalités de gestion de la liste d'aptitude**

Suite au dernier au groupe de travail sur les modalités de gestion de la liste d'aptitude IAE, le SNIAE FO tient à rappeler que l'administration se doit d'adresser les documents aux organisations syndicales dans un délai raisonnable afin d'optimiser le dialogue social.

En ce qui concerne le projet de liste pour 2015, le SNIAE FO n'accepte pas le diktat des IGAPS qui ignorent totalement le rôle que doit tenir la CAP dans l'établissement de cette liste.

Le SNIAE FO revendique pour le corps des IAE un niveau BAC +5, en conséquence de quoi nous souhaitons que certains équilibres soient respectés. Pour nous les modalités d'accès dans le corps des IAE sont importantes, mais nous n'oublions pas notre souhait de voir nos revendications vers un troisième grade (échelle lettre B) obtenir un jour satisfaction.

D'autre part, nous demandons à l'administration la modification de l'article 14 de notre statut afin d'adapter les conditions d'échelon permettant aux techniciens de se présenter à l'examen professionnel

## **- la restructuration des services et les suppressions de postes.**

Le SNIAE FO souhaite revenir sur la situation catastrophique et ubuesque que vivent certains de nos collègues IAE en poste à l'Office National des Forêts.

En effet, nous tenons à réaffirmer ici la manière déplorable avec laquelle sont traités les IAE dont les postes sont supprimés dans le cadre du nouveau schéma d'organisation de l'Office.

Nous pourrions presque parler de « harcèlement moral » pour certains collègues qui se voient dépouillés de leurs missions, voire sortir des organigrammes des services. Ainsi, pour certains d'entre eux, c'est une exclusion du monde professionnel avant même d'avoir pu finaliser une démarche de mobilité forcée.

Ces agents sont laissés pour compte et se voient obligés de rechercher de l'activité auprès d'autres collègues dans l'attente de leur réorientation. Bref, ils sont sous employés et dévalorisés. Nous tenons à vous alerter que pour les plus fragiles d'entre eux, cette situation d'exclusion peut s'avérer extrêmement difficile à vivre et constituer un risque psychosocial.

Enfin, pour finir sur ce sujet, nous souhaitons que soit officiellement inscrit au PV de cette CAP qu'aucun délai de 3 ans ne sera imposé aux agents IAE en fonction à l'ONF qui font mobilité dans le cadre des suppressions de postes liées à la réforme de l'ONF pour leurs prochains vœux de mutation.

Mais au-delà du cas spécifique de l'ONF, nous demandons que cette mesure concerne l'ensemble des IAE impactés quel que soit leur affectation.

## **Charte de gestion**

Lors de la CAP de novembre dernier, nous vous avons demandé la mise en place d'un groupe de travail pour que soit établie une **charte de gestion des IAE**. Qu'en est-il à ce jour ?

Pour finir, nous exigeons de votre part une réelle prise en compte de nos revendications et attendons des propositions concrètes.

Merci pour votre attention.

Jean-Christophe LEROY  
Secrétaire Général SNIAE FO